Mesdames et messieurs les enseignants d'EPS, chères et chers collègues,

En cette rentrée scolaire vous avez sans doute pris connaissance du protocole sanitaire : <a href="https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257">https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257</a>. Ce protocole sanitaire en vigueur à partir du 2 septembre dans les établissements scolaires sera de niveau 2. Tous les élèves seront accueillis en présentiel.

En EPS vous pourrez proposer des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) en extérieur et en intérieur, y compris les activités aquatiques. A l'intérieur, les sports de contact ne sont pas autorisés, la distanciation entre les élèves sera adaptée à l'intensité de pratique. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur pour les élèves qui ne pratiquent pas d'activité physique.

Si ajouter des règles supplémentaires au protocole en vigueur n'est pas souhaitable, nous vous recommandons cependant de faire preuve de prudence et de ne pas mettre les élèves ou vous-mêmes en difficulté dans le contexte actuel.

C'est pourquoi l'inspection pédagogique régionale d'EPS préconise de programmer autant que possible la pratique de l'EPS en extérieur (en fonction de conditions météorologiques probablement favorables). L'expérience que vous avez acquise depuis le début de cette pandémie sera encore précieuse. Dans certaines APSA les modalités de pratiques devront être adaptées afin de veiller à l'absence de contact entre les élèves, notamment à l'intérieur.

Dans le cadre scolaire, le pass sanitaire n'est pas requis pour l'accès des élèves à l'école donc à leurs « salles de classes » sportives. Ce statut scolaire vous donne accès à toutes les installations sportives avec tous vos élèves (mineurs et majeurs) sans formalité supplémentaire.

Dans ce contexte sanitaire, certes contraint, mais qui vous donne l'opportunité de proposer une éducation physique et sportive riche et variée, nous nous efforcerons de vous accompagner au mieux cette année encore.

Nous savons pouvoir compter sur votre expertise et votre engagement au service de l'EPS et des apprentissages des élèves et nous vous en remercions.

Pour parfaire votre information : <u>nouvelle FAQ "Coronavirus COVID-19" mise à jour au 1er septembre en cliquant</u> sur ce lien.

Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire à chacune et à chacun d'entre vous. Nous vous remercions de transmettre ce message aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie qui ne sont pas encore intégrés à cette liste de diffusion.

--

## Les IA-IPR d'EPS

Rectorat de l'académie de Strasbourg 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 Tél. 03 88 23 38 71





Liberté Égalité Fraternité